



**SAMEDI 2 AVRIL 2022 de 10H à 16H**

**3<sup>ème</sup> édition des 6h00 d'Epône en marche nordique et/ou traditionnelle**

**organisée par le Club des Partenaires Epônois**

**DEPART SALLE SAINT MARTIN**

## **REGLEMENT**

### **Article 1 : Organisation**

L'association du Club des Partenaires Epônois organise un évènement « **Les 6 Heures de Marche Nordique et/ou traditionnelle d'Epône** » non chronométré, le **Samedi 02 avril 2022**. Sur validation de la fédération délégataire (Fédération Française d'Athlétisme), cet évènement Marche Nordique est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

### **Article 2 : Lieu de la manifestation**

Le départ et l'arrivée se feront au **préau St-Martin, rue Saint Martin 78680 Épône** (parcours entièrement sur Epône).

### **Article 3 : Partenaires**



**Yvelines**  
Le Département



### **Article 4 : Déroulement et parcours**

L'évènement se déroulera en une seule étape à allure libre et **sans esprit de compétition**.

Le départ est fixé le **à 10h00 et l'arrivée à 16h00 précises**.

Les 6 heures de marche d'Epône se déroulent **par équipe de 4 personnes maximum ou en individuel**. Chaque équipe dispose d'un seul dossard, qui devra obligatoirement être porté et visible durant toute la durée de l'évènement.

Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisi par le groupe. Les relais s'effectueront uniquement dans la zone prévue à cet effet.

La possibilité est offerte à l'équipe de marcher à plusieurs de la même équipe en même temps. Néanmoins, un seul relais sera comptabilisé.

**Le changement d'équipe d'un marcheur est interdit** (sauf en cas de blessure d'un participant et avec l'accord de l'organisation)..

Boucle balisée  
= 5,5 km

Dénivelé +150m-150m

Signaleurs :



Traversée de route départementale: 



Déroulement de la journée .

- 08h30/09h45 → Ouverture des inscriptions/récupération des dossards
- 09h40 → Echauffement collectif en musique animé par l'organisation
- 09h55 → Départ fictif groupé
- 10h00 → Départ des 6h
- 16h00 → Fin des 6h
- 16h15 → Remise des récompenses.

#### Article 5 : Licence / Certificat médical

Cette manifestation est ouverte à toute **personne majeure** le jour de l'évènement (18 ans révolus) licenciée ou non.

**Une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est recommandé .**

**Chaque marcheur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.**

En cas d'accident ou de malaise cardiaque d'un participant les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

## **Article 6 : Incriptions**

Les inscriptions peuvent s'effectuer dès maintenant sur le site : [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com) OU

[www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

**Date limite** de dépôt des dossiers : **jeudi 31 mars 2022 à 12h00**

Passée cette date, il sera possible de s'inscrire sur place, le jour de la manifestation.

Tarifs : 10€ sur le site

13€ sur place

**1€ sera reversé à « l'association Grégory Lemarchal »**

**1 t-shirt technique avec le logo du club offert à chaque participant**

## **Article 7 : Accueil et restauration.**

Le village ouvrira ses portes à 08h00

Une buvette et autres stands proposeront de quoi se restaurer tout au long de la manifestation.

Des toilettes seront disponibles au village de départ pendant toute la durée de l'évènement.

## **Article 8 : Sécurité**

Le marcheur s'engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et à respecter le code de la route.

Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés sur le parcours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le Poste d'Alerte Secours, le numéro **d'urgence est le 18**.

Le PAS° sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc...).

**° Poste d'Alerte secours**

## **Article 9 : Assurance et responsabilité.**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de l'assurance de la Fédération National du Sport en Milieu Rural.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

## **Article 10 : Annulation.**

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Vous pouvez souscrire à une assurance annulation sur les sites d'inscription (voir les conditions)

En cas d'annulation par l'organisation ' pandémie...., aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de l'évènement, de l'arrêter, de modifier son parcours, voire de l'annuler sans préavis, sans que les marcheurs puissent prétendre à aucune indemnisation.

**Article 11 : Gestion des déchets.**

Une attention particulière à l'environnement des sites traversés par le parcours sera portée.

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours, des poubelles de tri seront installées au village départ

**Article 12 : Droit à l'image.**

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur cet évènement et d'autres.

Les marcheurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

**Article 13 : Récompenses.**

1<sup>ère</sup> équipe au scratch

Au club le plus représenté (hors club organisateur)

.

**Aucun tour terminé après 16h00h ne sera validé.** En cas d'égalité, l'équipe ayant bouclé le dernier tour en premier sera récompensée.